Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203129-20260402-2026_04_04-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
COMMUNE DE SAINT-MADEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MADEN

SÉANCE DU 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur COULOMBEL Sylvain, Maire.

Nombre de membres : 11
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 26 mars 2026

PRÉSENTS : COULOMBEL Sylvain, BRIONNE Noëlle, CHENU François, DOUCET Emilie, BROSSE Hubert, REHEL Elodie, LECHEVESTRIER Yves-Marie, ROBERT Emilie, VERDON Laure, FAUCON Patrick

ABSENT EXCUSÉ : LECHEVESTRIER Manuel

ABSENT :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emilie ROBERT

HEURE DE SÉANCE : 19H10

ELECTION DES MEMBRES SIEGEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE DE GUENROC/SAINT-MADEN – Délibération n°2026-04-04

Les personnes suivantes sont désignées pour siéger au SIRS :
Délégués titulaires : COULOMBEL Sylvain, maire, ROBERT Emilie, VERDON Laure.
Délégués suppléants : REHEL Elodie, BRIONNE Noëlle

Pour : 10 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Le Maire
Sylvain COULOMBEL

la secrétaire de séance
Emilie ROBERT